



# INNOVER & AGIR POUR L'EMPLOI

TERRITOIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE

**Lettre d'information n°29 - Février 2020**



## "L'inclusion comme nouveau paradigme"

Les entreprises sociales inclusives recouvrent l'ensemble des structures qui agissent pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, autour d'une philosophie simple : **partir du potentiel de chaque personne pour construire des parcours d'accès à l'emploi durable**. Aujourd'hui, les structures de l'IAE, les entreprises adaptées, les ESAT, les GEIQ, les structures d'insertion par la création d'activité peuvent se ranger derrière cette bannière.

Le chômage relève de l'organisation de notre système économique. Notre responsabilité collective est d'une part d'en traiter les conséquences et d'autre part d'agir sur les causes. Les entreprises sociales inclusives proposent aux personnes qu'elles accueillent des **parcours d'insertion associant un travail, une formation et un accompagnement adapté**. Cette création de valeur par l'inclusion se fait autant au bénéfice des personnes remises à l'emploi que de la société dans son ensemble.

Elles offrent ainsi un **modèle d'hybridation de l'économique et du social**, en s'appuyant tout à la fois sur le marché pour développer de l'activité et sur le financement public pour assurer leur mission sociale, combinant ainsi les forces de ces deux systèmes.

### Des témoignages qui traduisent une réalité

«Je manquais de confiance en moi, je rencontrais des difficultés pour trouver un emploi du fait de mon handicap et de mon âge (53 ans). Puis j'ai entendu parler de ces parcours, on m'a proposé d'occuper un poste d'opérateur logistique. J'ai ensuite été recrutée par les Galeries Lafayette.»

Nathalie

«J'ai appris à être autonome, à faire les choses moi-même. J'ai réussi à avoir mon propre logement, à être indépendant. J'ai également travaillé mon projet professionnel j'ai fait des enquêtes métier, des visites entreprise. Je suis actuellement en CDI en tant que préparateur de commande.»

Yacine

«Je suis sortie du système scolaire en fin de 3ème générale, me retrouvant sans diplômes ni expériences. Après être restée sans emploi pendant plus d'1 an, la mission locale m'a orientée vers une structure d'insertion. J'y suis maintenant depuis presque 2 ans, et je fais un métier qui me correspond tout à fait, qui va me permettre de monter en compétences dans le tertiaire et me permettra d'intégrer une entreprise dans ce domaine.»

Marine

## Pacte d'engagements ETTi



Lundi 10 février 2020, **un pacte d'engagements pour développer le travail temporaire d'insertion a été signé** entre la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, le président du conseil d'inclusion dans l'emploi, Thibaut Guilluy et le président de la fédération des entreprises d'insertion, Luc de Gardelle. **Il constitue l'une des 30 mesures présentées le 10 septembre dernier au président de la République en faveur de l'insertion par l'activité économique (IAE).**

**Ce pacte détermine les engagements réciproques entre l'État et le secteur des ETTi dans le but de doubler l'offre d'intérim d'insertion d'ici 2022 (soit de 15 000 à 30 000 salariés).**

L'investissement financier et opérationnel de l'État illustre sa volonté de faire croître et de simplifier le recrutement des salariés et le conventionnement des ETTi :

- Le budget dédié aux ETTi sera rehaussé en deux ans pour atteindre l'objectif de doublement des parcours, et l'opérateur de compétences AKTO soutenu dans sa mission de formation des salariés en insertion au sein des ETTi. **Toute ETTi pourra obtenir de droit, sous réserve du respect de la qualité du projet social, une augmentation de 20 % par an des postes ETP conventionnés.**
- Tout projet de création d'ETTi pourra obtenir, sous réserve du respect de

la qualité du projet social discuté avec l'État et des règles de triple exclusivité, un conventionnement à hauteur de 20 ETP en « année 1 ». Ils pourront bénéficier d'un appui financier pour financer l'amorçage de l'activité via le fonds de développement de l'inclusion.

- Pour fluidifier leurs recrutements, les ETTi auront la possibilité de bénéficier dès avril 2020 d'un assouplissement expérimental dans le cadre de la mise en place de la plateforme de l'inclusion, et ce, dans l'attente de la suppression de l'agrément par la loi.

**Le pacte réaffirme par ailleurs l'exclusion de l'intérim d'insertion du dispositif de bonus-malus instauré par la réforme de l'assurance chômage.**

-> LE PACTE : [ICI](#)



la fédération  
des entreprises  
d'insertion

GRAND-EST

Efficacité économique,  
finalité sociale



**Communiqué**

## COMMUNIQUÉ des Conseils d'administration : - IAE GRAND EST - - IAE GRAND EST Lorraine Champagne Ardenne - - URSIEA -

- Forts des temps d'échanges avec les adhérents évoquant leur inquiétude de voir leur réseau s'éloigner du local et être trop pris par « les sujets Grand Est »,
- Conscients des enjeux et des forces que représente le Grand Est, qu'il s'agisse de la représentation régionale des SIAE ou de l'enrichissement sur des projets d'envergure,
- Après 4 années de travail avec nos homologues des 3 territoires pour apprendre à se connaître, à travailler ensemble et à partager nos valeurs,

il s'avère nécessaire de repenser nos modes de travail, de renforcer nos ambitions communes, d'agir pour nos intérêts collectifs et respectifs et à présent, d'écrire ensemble notre destinée !

C'est autour de ces points majeurs de la proximité avec les adhérents sur les territoires et de la force collective du Grand Est, indéniable aujourd'hui, que se sont réunis le 14 janvier 2020 à Nancy les 3 Conseils d'Administration IAE Grand Est, IAE Grand Est Lorraine Champagne Ardenne et URSIEA.

Après une journée d'échanges et de débats, les Conseils d'administration ont voté à la majorité l'étude du scénario de fusion des trois entités à horizon 2021. Ce choix a semblé être le plus favorable aux adhérents pour les années qui viennent pour retrouver une présence sur les territoires, tout en ayant une représentation forte au niveau régional.

Cet accord de principe ouvre une période d'un an de réflexion pour faire évoluer notre réseau avec un appui du DLA, pendant laquelle chacun sera amené à participer autour du travail de co-construction des schémas politiques et organisationnels.

A l'issue de ces travaux, les Assemblées Générales Extraordinaires des trois associations seront amenées à statuer/décider/voter sur le projet de fusion des trois entités.

François ROBIN - Président IAE GRAND EST – 06 70 27 86 30

Valérie FRANÇOIS - Présidente IAE GRAND EST Lorraine Champagne Ardenne – 07 66 36 39 95

Luc DEGARDELLE - Président URSIEA – 06 63 99 11 22



## Garage solidaire : l'insertion tous azimuts



**GARAGE SOLIDAIRE**  
DE LORRAINE

Les jeunes de la Mission locale de Maxéville et de Laxou se sont rendus **au garage solidaire, avenue de la Meurthe à Maxéville**, pour un atelier de formation sur l'entretien et l'achat du véhicule.

**Ces jeunes**, sans emploi agés de 18 à 25 ans, **participent au dispositif "permis à 200 euros" offert par leur commune et la Mission locale.**

Pour décrocher le précieux sésame, les jeunes doivent être assidus aux ateliers et aux trois séances hebdomadaires et collectives de l'auto-école partenaire.

L'opération leur a permis le 13 février dernier de découvrir un garage qui roule pour l'insertion et qui ne désempite pas.

Né il y a 2 ans de la volonté commune de citoyens, d'associations et d'acteurs de l'ESS, le garage solidaire de Maxéville **permet aux plus modestes d'acquérir un véhicule ou de faire réparer un véhicule sans se ruiner**. Le garage forme des personnes éloignées de l'emploi et leur offre un premier CDI de six mois renouvelable pendant 2 ans. Le temps pour eux d'acquérir des compétences voire de passer un diplôme. Beaucoup de sorties positives sont enregistrées...

**Source : L'Est Républicain - édition du 19/02/20**

## Les Chantiers du Barrois & le bien-être au travail



Le 17 janvier dernier, les équipes du Chantier du Barrois ont participé à **plusieurs activités en lien avec le bien-être au travail, le sommeil et la prévention liée aux risques éventuels**. Une quarantaine de personnes ont profité, le temps d'une journée, des ateliers qui concernent leur santé et leur travail, comme c'est le cas depuis 2006.

Cette journée de sensibilisation et de convivialité a été très bien accueillie par l'ensemble du personnel.

**Source : Est Républicain - édition du 24/01/20**

Après une longue carrière professionnelle dont plus de 30 années à la Direction des Chantiers du Barrois, Joël BRIAT a pris sa retraite au 1er janvier 2020.

**Un nouveau directeur, Olivier AIMONT**, ancien directeur de la CPIE de la Meuse, a pris ses fonctions depuis son départ.

**Contact : Les Chantiers du Barrois**  
**2 rue André Lallemand**  
**55000 BAR LE DUC**  
**Tel 03 29 79 65 48**  
**Email : [accueil@cub.fr](mailto:accueil@cub.fr)**

## Economie Circulaire



**La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire comporte des réformes importantes en matière de responsabilité élargie du producteur (REP).**

De nouvelles filières REP sont créées :

- Produits et matériaux de construction, jouets, articles de sport et de loisir, huiles minérales ou synthétiques, articles de bricolage et de jardin, filtres et mégots, textiles sanitaires à usage unique, gommes à mâcher synthétiques non biodégradables, engins de pêche contenant du plastique.
- Certaines filières sont élargies : emballages, textiles, véhicules, ameublement...

Les missions des filières REP sont étendues : obligation d'adopter une démarche d'écoconception, soutien aux filières de réemploi, favoriser l'insertion par l'emploi...

Les éco-contributions versées par les producteurs, sont modulées, sous la forme d'un bonus-malus, en fonction de critères de performance environnementale de leurs produits : quantité de matière utilisée, incorporation de matière recyclée, emploi de ressources renouvelables, durabilité, réparabilité, possibilités de réemploi, de réutilisation, recyclabilité, etc.

Le rôle des éco-organismes est renforcé.

Chaque filière crée un fonds dédié au financement des coûts de réparation effectués par des réparateurs labellisés et à l'atteinte des objectifs de réemploi et de réutilisation.

En terme de gouvernance, les éco-organismes doivent créer un « Comité des parties prenantes » composé de producteurs, de représentants des collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs et d'opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets.

**Les structures d'insertion sont déjà investies dans l'économie circulaire. Elles restent mobilisables sur tous les territoires pour contribuer à ces avancées.**

**Contact : Valérie BÉGE**  
**valerie.bege@iaegrandest-lca.org**  
**Tel 06 63 21 13 85**

## L'AFEST = l'action de formation en situation de travail

Au même titre que la formation en présentiel ou à distance, **l'AFEST est une action de formation permettant d'atteindre un ou des objectifs professionnels définis, visant le développement de compétences.**

Elle doit être réalisée dans le cadre d'un parcours pédagogique défini en amont.

Elle ne se substitue pas aux approches pédagogiques existantes mais offre une opportunité supplémentaire de **rendre la situation de travail apprenante et de traduire ce qui la plupart du temps se fait de manière informelle.**

L'AFEST utilise l'activité de travail comme support et levier pour le développement des compétences. **C'est bien la situation de travail qui constitue le matériel de formation.** L'action doit se réaliser en suivant les 2 étapes suivantes :

- L'analyse de l'activité de travail en amont pour adapter cette dernière aux objectifs poursuivis.
- La désignation d'un formateur exerçant une fonction tutorale.

Dans sa mise en œuvre, l'AFEST alterne donc :

- Des séquences d'activité/travail telles que définies au préalable.
- **Des séquences dites réflexives** pendant lesquelles l'apprenant devra analyser son activité. Cet échange avec le tuteur doit permettre la validation consensuelle/commune des acquis d'apprentissage.

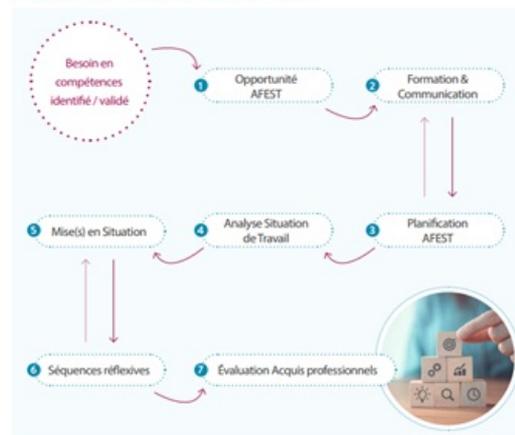
Pour les phases « d'activité », l'apprenant doit réaliser seul les tâches à effectuer. Il ne s'agit pas d'un « je te montre et tu répètes ». Le formateur/tuteur n'intervient pas dans cette étape. Le « **droit à l'erreur** » est une condition indispensable.

**L'AFEST est un parcours visant un objectif professionnel alternant phases de travail et de réflexion, accompagnés, évalués et traçables.**

**Contact : Valérie BÉGÉ - [valerie.bege@iaegrandest-lca.org](mailto:valerie.bege@iaegrandest-lca.org)**

**Tel : 06 63 21 13 85**

LES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE AFEST :



Source : PETIT GUIDE DE L'AFEST À L'USAGE DE TOUS - Agence Erasmus + France / Education Formation & Agenda Européen dans le domaine de l'Education et de la Formation des Adultes (AEFA)

En vue d'assurer le traitement de la déclaration sociale nominative (DSN) au 1er janvier 2021, **le renseignement du numéro d'inscription au répertoire (NIR) ou numéro de sécurité sociale devient obligatoire dans l'extranet IAE.**

- Au 1er mars 2020 : pour toute création de fiche salarié afin d'assurer la disponibilité du NIR pour tous les nouveaux salariés en parcours.
- Au 1er septembre 2020 : pour toute déclaration de suivi mensuel afin d'assurer la disponibilité du NIR pour l'ensemble des salariés en parcours.

En ce sens, la plupart des logiciels de téléchargement automatique utilisés par les SIAE sont habilités à traiter le NIR, mais il est important que les SIAE utilisant un logiciel s'en assurent dès à présent.

La mise en œuvre de la DSN permettra le renseignement automatique des suivis mensuels dans l'extranet IAE et soulagera ainsi les SIAE de cette tâche administrative.

**Plus d'informations : [contact@iae-grandest-lca.org](mailto:contact@iae-grandest-lca.org)**

**Tel : 03.83.90.84.84**

**Portrait d'entreprise adhérente à notre réseau :**

**A I T B H**  
**Association Intermédiaire Travailler dans le Bassin Houiller**



## **Présentation**

L'AITBH a pour objectif l'insertion des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle. **Entreprise solidaire d'utilité sociale, sa mission est la mise à disposition de personnel** à titre onéreux, régie par l'article L5132-7 du code du travail.

Le suivi social et l'accompagnement professionnel font partie des fondements des associations intermédiaires, comme l'AITBH.

## **Activités**

**L'AITBH intervient sur quatre cantons : Behren-lès-Forbach, Forbach,**

**Freyming-Merlebach et Stiring-Wendel**, soit auprès d'un panel de 110 000 habitants.

**Le salarié est mis à disposition (CDD d'usage) auprès de particuliers (en grande majorité), de professionnels ou d'associations/collectivités**, après plusieurs phases d'accueil et d'intégration au sein de l'association, dans le cadre du parcours d'insertion.

A la suite de la première mission du salarié, un bilan est réalisé, venant affiner le diagnostic professionnel initial. **Tout au long de son parcours d'insertion (dont la durée varie d'une personne à une autre), le salarié est accompagné et suivi socialement et professionnellement par l'AITBH.**

## Données chiffrées (2019)

- **10 salariés permanents** répartis sur 4 pôles : le service technique, le service insertion, le service comptabilité et l'accueil.
- L'AITBH a accueilli **561 nouvelles personnes en 2019**, dont 197 réinscriptions. Parmi ces nouveaux inscrits ou réinscrits, 207 personnes ont au moins bénéficié d'une mission au cours de l'année, soit plus d'1 personne sur 3.
- L'association regroupe 78% de personnes de nationalité française et 22% de ressortissants étrangers, en 2018 comme en 2019. 60% de femmes et 40% d'hommes.
- En 2019, chez les hommes, les salariés en insertion de moins de 26 ans sont majoritaires, tandis que chez les femmes, il s'agit de la catégorie des 26 à 50 ans.
- 53% des salariés en insertion sont inscrits à Pole Emploi. La grande majorité des salariés en insertion sont sans qualification en 2019.
- **Au 31/12/19, l'association a enregistré 87 sorties totales dont 73.91% de sorties dynamiques (durables, de transition ou positives).**

## Autres activités

Une nouvelle fois en 2019, L'AITBH a poursuivi sa collaboration avec 2 structures de prévention spécialisée présentes sur le secteur **afin de réaliser 11 chantiers éducatifs au bénéfice de 73 jeunes**, avec l'objectif motivant de financer des permis de conduire, de résoudre des problématiques financières ou encore de développer des projets.



## Contact

**Johelle Balta**  
Directrice AITBH

**13, rue de marienau - 57600 Forbach**

**03.87.84.76.15 - 06 84 92 32 81**

**contact@aitbh.fr / direction@aitbh.fr**

**www.aitbh.fr**

## PRIAE/PIC IAE 2020

- Pour la troisième année, le **comité des financeurs du PRIAE s'est déroulé le 13 février 2020 matin à l'Hôtel de la Région de Metz**. Il fait suite à la ronde des Groupes Techniques Territoriaux qui se sont déroulés jusqu'au 31 janvier 2020. L'objectif était de valider le financement et la programmation des actions de formation proposées par les SIAE. De nouvelles réunions sont programmées courant mars pour planifier leur mise en œuvre opérationnelle avec les organismes de formation retenus.
- **Le 13 février 2020 après-midi, le comité de pilotage PIC IAE** a étudié les actions de formation non prises en charge par le PRIAE qui seront orientées sur un financement PIC IAE.

**Ces 2 comités se sont déroulés dans la même journée pour articuler au mieux ces dispositifs.**

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :**

### **Agnès CHERPIN**

**Chargée de mission PRIAE  
Région Champagne-Ardenne**  
Tel 06 98 25 01 01  
formationCA@iaegrandest-lca.org



### **Cécilia BROTERO-DUPRAT**

**Chargée de mission PRIAE  
Départements 54, 55 et 88**  
Tel 06 66 11 33 23  
formation@iaegrandest-lca.org



### **Cédric LAFOND**

**Chargé de mission PIC IAE  
Région Champagne-Ardenne**  
picca@iaegrandest-lca.org



### **Elsa MONTEIL**

**Chargée de mission PIC IAE  
Départements 54, 55 et 88**  
piclorraine@iaegrandest-lca.org



### **Emilie CONREUX** **Assistante PRIAE**

assistantformation@iaegrandest-lca.org  
Tel 03.83.90.84.83



**Moselle : Rachel BERTRAND**

03 82 91 17 37 / 06 37 38 03 17

elips.rbertrand@gmail.com



Territoire de Lorraine / Champagne - Ardenne

LES PROVINCES - ESPACE PICARDIE

54520 LAXOU -  03 83 90 84 84

[contact@iaegrandest-lca.org](mailto:contact@iaegrandest-lca.org)



Le projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur  
IAE GRAND EST Territoire Lorraine / Champagne-Ardenne

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 - IAE Grand EST